

Le Conseil d'enseignement :

Le Conseil d'enseignement est l'instance qui regroupe les enseignants d'une même discipline dans l'établissement.

Placé sous la supervision du chef d'établissement, il assure l'animation, la concertation et la recherche pédagogique.

Sous la conduite d'un coordonnateur de la discipline, les thèmes abordés se portent sur :

- La réflexion sur le matériel et les moyens, les manuels scolaires
- L'harmonisation des exigences
- L'harmonisation des progressions sur plusieurs niveaux
- La validation des sujets d'évaluation harmonisés
- L'harmonisation dans la lecture des recommandations et programmes
- Les échanges de pratiques
- L'accueil des nouveaux collègues
- Le projet de répartition de service prenant en compte à la fois les souhaits des collègues, les besoins de l'établissement
- La mise en place d'un projet de discipline dans le cadre du projet d'établissement
- L'intégration des axes du projet d'établissement dans la discipline
- L'élaboration des statistiques relatives au taux de réussite dans la discipline ou spécialité avec analyse des résultats
- L'évaluation des sujets d'examen de la session précédente
- La définition de nouvelles stratégies en vue de l'amélioration des enseignements, des apprentissages et des performances des élèves
- L'organisation de journées pédagogiques